



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

PR 15-2022 Adhésion de la Commune de Crans à la Région de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Denise Rudaz, François Vautier, André Paratte et de la soussignée s'est réunie le 11 mai à 19h00 en présentiel afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Madame Chantal Landeiro, Vice-Présidente de la Région de Nyon et de Monsieur Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité.

Préambule

Si la Commune de Crans n'était plus membre de la Région de Nyon depuis 2016, les relations entre la Région de Nyon et celle-ci ont toujours perduré. Les activités de la Région pour Crans étaient néanmoins limitées aux tâches obligatoires mandatées par le Canton de Vaud puis facturées directement.

Les pourparlers entre le Comité de Direction de la Région de Nyon et la Municipalité de Crans ont finalement porté leurs fruits en 2021, ce qui a amené à la Municipalité de Crans à déposer le préavis no 06/2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal dans sa séance du 2 mai 2022.

Ce préavis a été accepté par le Conseil Communal de Crans à une très grande majorité.

Ainsi, en vertu de l'article 43 al. 1 des statuts de la Région de Nyon, les communes qui désirent adhérer à l'association présentent leur requête au Conseil intercommunal. L'alinéa 3 de ce même article précise que les conditions d'adhésion sont convenues entre la commune requérante et le Comité de direction sous réserve de ratification par le Conseil intercommunal.

Discussions

Le financement du but principal de l'association est notamment couvert par la cotisation annuelle que versent ses membres, exprimée en francs par habitant. Cette cotisation s'élève au jour du dépôt du présent rapport à CHF 20.- par habitant.

Actuellement, ces cotisations sont versées par 40 communes membres sur les 47 communes présentes dans le district.

Le nombre de communes membres ainsi que celui de ses habitants a ainsi un impact particulièrement important sur les budgets alloués, et partant les projets, confiés à la Région de Nyon.

Il est ainsi dans l'intérêt de la Région de Nyon de voir son financement augmenté par l'adhésion d'une nouvelle Commune.

Les Communes ont quant à elles un intérêt direct à accueillir cette Commune à l'Ouest du district dans le but d'assurer une continuité territoriale à l'Ouest, qui contribuera à compléter les projets de mobilité régionale, le tout coordonné par la Région de Nyon.

A noter que la Commune de Crans enregistre quant à elle, à peu près 2373 habitants au 31 décembre 2021 selon le SCRIS, ce qui équivaut à une entrée annuelle supplémentaire d'environ CHF 47'460.-. Le montant de la cotisation pour 2022 sera basé au *pro rata temporis* puisque la date de l'adhésion débiterait, en cas de ratification du préavis, au 1^{er} juillet 2022.

A cet effet, le Codir de la Région de Nyon a d'ores et déjà informé la Commune de Crans du dépôt du préavis no 13-2022 relatif à l'augmentation du montant de la cotisation par habitant.

En sa qualité de membre et au vu de son nombre d'habitant, Crans disposera ainsi de quatre voix au Conseil intercommunal, composées de deux délégués du Conseil Communal et deux délégués de la Municipalité.

S'agissant du DISREN, Crans a manifesté son désir formel de ne pas y adhérer pour l'instant avec la précision qu'il ne s'agit pas d'une condition *sine qua non* à l'adhésion à la Région de Nyon.

Ainsi, la Commission ad hoc se réjouit à l'idée d'accueillir un nouveau membre à la Région de Nyon et espère que la question du DISREN sera réétudiée dans un avenir proche.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 15-2022 du Comité de direction et de prendre la/les décision(s) suivante(s) :

1. De ratifier l'adhésion de la Commune de Crans à l'association intercommunale Région de Nyon dès le 1^{er} juillet 2022.

| LES MEMBRES DE LA COMMISSION | |
|------------------------------|-----------|
| Christel Burri, rapporteur | Signature |
| Signy-Avenex | |
| Denise Rudaz | Signature |
| Tannay | |
| François Vautier | Signature |
| Trélex | |
| André Paratte | Signature |
| Bursinel | |